

Commune de FLEURY (Manche)

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 29 juin 2020 à 18 H 00

Sur la convocation de M. Daniel VESVAL, Maire, le conseil municipal s'est réuni pour examiner les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- **Projet d'agrandissement de l'école**

. **Présentation par M. GOURION, Architecte** du projet d'extension de l'école et présentation du coût estimatif des travaux par M. LAURENT, Economiste.

. **Décision du conseil municipal** : Le conseil municipal, compte-tenu du coût élevé de la construction : 260.000 € HT, non compris le bloc sanitaire, la micro-station, les réseaux... et hors frais d'honoraires, décide de ne pas poursuivre l'opération, et met fin au contrat de maîtrise d'œuvre avec M. GOURION, qu'il remercie pour le travail effectué.

- **Procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020** : Une observation : M. Bruno HESLOUIN n'a pas été repris comme membre de la Commission Sports et Loisirs. Le procès-verbal est adopté.

- **Projet d'implantation de panneaux solaires** : Le conseil municipal émet un avis favorable à la pose de panneaux solaires en toiture du préau de l'école. Ce projet est porté financièrement par le SDEM 50 et bénéficie de subvention de la Région Normandie. Seul le coût de l'extension du réseau électrique, de l'ordre de 1.000 €, sera à la charge de la Commune.

- **Projet de travaux de toiture à l'école** : Le conseil municipal décide de la réalisation des travaux de toiture à l'école pour un montant de 19.793 € HT. Ces travaux précédemment commandés avaient été suspendus dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école.

- **Réseau d'alimentation d'eau** : L'entreprise LAURENT Patrick est retenu pour les travaux de terrassement nécessaire pour le remplacement des canalisations d'eau de l'école, d'un logement et du cimetière, coût HT : 800 €

- **Travaux de peinture dans un logement communal** : Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de peinture dans le logement communal sis 6 route de la Lande – Le Domaine pour un montant de 5.296,60 €

- **CCID – Commission Communale des Impôts Directs** : Le conseil municipal propose à la Direction des Finances Publiques une liste de noms en vue de la nomination de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront amenés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission est présidée par le maire.

- **Comité Départemental d'Action Sociale : Désignation des délégués des élus** : Sont désignés Mme Catherine BAZIN, délégué titulaire et M. Bruno HESLOUIN, délégué suppléant

- **Convention d'occupation et bail d'emplacement publicitaire Médialine** : En application de la convention d'occupation et du contrat de bail, le conseil municipal réduit la redevance appelée à Médialine de 311,12 €, pour la période de confinement. La redevance appelée pour 2020 s'élèvera à la somme de 1.688,88 € (2.000 € prévus).

- **Questions diverses**

. Budget : virement de crédit

Le conseil municipal est informé qu'un crédit de 420 € a été viré du compte dépenses imprévues vers le compte matériel informatique, afin de régler la facture PC MANIA portant acquisition d'un

Commune de FLEURY (Manche)

vidéoprojecteur pour l'école, pour la somme de 417,55 €. Cette dépense, non prévue au budget, a été effectuée afin de permettre un fonctionnement de l'école pendant la période de confinement lié à la crise sanitaire.

. Cantine scolaire : Révision du prix à compter du 1^{er} septembre 2020

Le conseil municipal est informé que la Société SCOLAREST, conformément au contrat, révisé le prix du repas à la cantine scolaire, soit une augmentation de 1,82 %.

. Affectation de la salle des fêtes pour la célébration de mariages

Une demande va être transmise au Procureur de la République afin d'affecter la salle des fêtes à la célébration des mariages, en plus de la mairie.

. Demande d'occupation du terrain de football

Un avis favorable est donné pour l'occupation du terrain de football pour des cérémonies laïques. Cette occupation est soumise à l'autorisation préalable de la mairie et sous réserve que le stade ne soit pas utilisé pour des matches ou entraînements.

. Entretien du terrain de football

M. le Maire est autorisé à mettre son poney sur le terrain en pente en bas du terrain de football.

. Logement communal 4 Rue de l'Etang

M. le Maire informe l'assemblée avoir résilié le contrat de location au 31 décembre 2020.

. Entretien Chemin du Mesnil

Ce chemin est mitoyen en milieu de voie avec la Commune de Villedieu-les-Poëles qui a réalisé des travaux de goudronnage et souhaite que 50 % du coût des travaux soit pris en charge par Fleury, soit environ 2.500 €

. Opération bons d'achat Villedieu Intercom

L'opération bons d'achat mise en place par Villedieu Intercom, afin de revitaliser le commerce local, est lancé. La Mairie de FLEURY est l'un des points de vente des bons d'achats (maximum 30 € d'achats, soit 60 € de valeur faciale de bons d'achats)

. Un commerce ambulant de vente de charcuterie corse s'installera sur le parking situé sur l'axe Villedieu-Granville le mercredi de 10 H à 14 H.

. Label Ecole Numérique

Un projet commun est réalisé avec la Commune de La Bloutière qui va permettre d'être subventionné à hauteur de 50 % des dépenses engagées. Est prévu l'acquisition de tablettes numériques, vidéoprojecteur...)

- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le conseil municipal décide de créer un poste dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à raison de 20 H/semaine à compter du 29 juillet 2020, et supprime le poste de contrat unique d'insertion de 7 H/semaine à compter de cette même date.

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 30 juin 2020



Le Maire, *Daniel Vesval*
Daniel VESVAL